



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance

N° 02 / 2023

Informations et rapport annuel

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence professionnelle
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

Mesdames, Messieurs

Avec la brochure « Info Prévoyance 2023 n° 2 », nous vous informons des dernières nouveautés relatives à votre caisse de pension. La clôture de l'exercice 2022 en est le thème central.

Informations importantes sur la retraite

- Il est impératif de respecter les délais de déclaration.
- Voir sous point 3 : Retraite.



1. Rapport sur l'exercice 2022

Bilan 2022 (forme abrégée)

BILAN PER	31.12.2022 EN CHF	31.12.2021 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS	673'868'518	714'742'185
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	689'575	620'550
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	12'653'956	14'540'511
TOTAL DES ACTIFS	687'212'049	729'903'247
PASSIFS		
D DETTES	5'490'846	5'704'644
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	0	0
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	617'166'341	591'424'996
PASSIFS LIÉS	622'657'187	597'129'641
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	64'554'862	84'499'392
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	48'274'214	9'532'430
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	-48'274'214	38'741'784
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	0	48'274'214
TOTAL PASSIVEN	687'212'049	729'903'247

Les comptes annuels 2022 de la Caisse de Pension Musique et Formation se soldent par un excédent de dépenses de CHF 48'274'214 (année précédente excédent de produits de CHF 38'741'784).

Pour couvrir l'excédent de dépenses, les fonds libres de la Fondation ont dû être entièrement libérés. Il existe en outre un déficit de réserve de CHF 7'685'331 au 31.12.2022 pour les réserves de fluctuation de valeurs.

Le taux de couverture a donc baissé et s'élève à 110,46% au 31.12.2022 (année précédente 122,45%).

Au cours de l'année sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 2,0%. En raison de l'excédent de dépenses, le Conseil de Fondation a décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 1,5% pour l'année 2023.

Compte d'exploitation 2022 (forme abrégée)

	2022 EN CHF	2021 EN CHF
K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	42'153'968	42'163'925
L PRESTATIONS D'ENTRÉE	8'504'295	8'750'887
K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	50'658'263	50'914'812
M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-28'347'104	-26'957'418
N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O PRESTATIONS DE SORTIE	-16'699'900	-10'953'278
M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-45'047'004	-37'910'696
P/Q DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-27'627'900	-39'549'391
R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	16'928'724	20'853'442
S CHARGES D'ASSURANCE	-4'173'488	-5'719'021
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-9'261'405	-11'410'854
T RÉSULTAT DES PLACEMENTS	-53'162'324	68'043'434
T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-4'733'113	-4'082'512
T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	-57'895'437	63'960'922
U DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
V AUTRES PRODUITS	0	0
W AUTRES FRAIS	0	0
X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-943'686	-879'192
X FRAIS DE MARKETING	-118'216	-109'610
K-X EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	-68'218'744	51'561'266
Y DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	19'944'530	-12'819'482
Z EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	-48'274'214	38'741'784
DEGRÉ DE COUVERTURE	110.46 %	122.45 %

Rapport de l'organe de contrôle

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2022 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie d'investissement

Le Conseil de Fondation poursuit une stratégie de placement responsable qui maintient un équilibre entre risque et rendement. Il est accompagné en permanence par les spécialistes d'AlgoFin AG.

Dans ses activités de placement, la Caisse de Pension Musique et Formation tient compte des considérations de durabilité et des facteurs ESG (conscience environnementale, responsabilité sociale et bonne gouvernance). Le Conseil de Fondation se penche sur le thème de la durabilité et de l'investissement conforme aux critères ESG et intègre après examen, des éléments dans le processus de placement lorsque cela est possible et judicieux. Le Conseil de Fondation considère la prise en compte de cette thématique comme une partie de la promesse des prestations faite aux destinataires.

Placements au sens du règlement des placements

Au 31.12.2022, les placements étaient investis comme suit :

CATÉGORIE DE PLACEMENT	EN CHF	EN %
LIQUIDITÉS	16'820'068	2.52 %
PLACEMENTS EMPLOYEUR SOUS FORME CC	4'904'050	0.73 %
OBLIGATIONS EN CHF	53'317'064	7.97 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	93'500'013	13.98 %
ACTIONS SUISSES	67'417'586	10.08 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	106'734'199	15.96 %
ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	19'457'865	2.91 %
IMMOBILIER SUISSE	172'350'940	25.77 %
IMMOBILIER À L'ÉTRANGER	20'520'753	3.07 %
PRIVATE EQUITY	52'987'969	7.92 %
MATIÈRES PREMIÈRES	21'677'778	3.24 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	19'226'142	2.88 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	19'785'143	2.96 %
TOTAL	668'699'569	100.00 %

Durant l'exercice considéré, les limites selon l'OPP2 article 54 (limite par débiteur), 54a (limite en matière de participation) et l'article 54b (limite en matière de biens immobiliers et d'avance) ont été respectées. Les limites par catégorie selon l'OPP2 article 55 sont respectées.

2. Principaux chiffres clés

Avec un taux de couverture de 110,46%, la Caisse de Pension Musique et Formation dispose toujours d'une base saine malgré les circonstances.

Ainsi, les cotisations des assurés et des entreprises resteront inchangées en 2024. Au cours de l'année de référence 2022, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à 2,0% ; pour l'année 2023, le Conseil de Fondation a décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 1.5% en raison de l'excédent des dépenses.

Le résultat des placements, avec une performance de -8,19%, reflète les turbulences sur les marchés financiers de l'année dernière. L'excédent de dépenses 2022 s'est avéré en conséquence.

Les frais administratifs de l'année sous revue sont un peu plus élevés que ceux de l'année précédente, mais restent très bas par rapport à la moyenne suisse. Les frais de gestion de la fortune ont augmenté en conséquence en raison de la gestion de la totalité de la fortune, suite au passage à l'autonomie partielle.

Le capital de prévoyance figurant au bilan est à partir du 01.01.2020 inférieur à celui des années précédentes, en raison du maintien chez AXA de l'ensemble des retraités au 31.12.2019.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT FIN...	2019	2020	2021	2022
NOMBRE D'ASSURÉS	9800	8920	8892	8887
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	1324	1428	1568	1653
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	40.1	37.9	36.8	37.7
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	182	155	141	148
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	151	336	390	449
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	787	551	591	617
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEURS MIO CHF	23.9	71.7	84.5	64.5
INTÉRÊTS POUR CENT	1.0	1.5	1.5	2.0
FONDS PROPRES MIO CHF	0	9.5	48.3	0
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	103.05	114.74	122.45	110.46

3. Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2024.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire selon le plan de prévoyance (hommes à 65 ans, femmes 64–65 ans selon l'année de naissance), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Les personnes et employeurs concernés seront automatiquement contactés par nos soins.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital avec préavis **de trois mois**)

- La personne assurée peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. La personne assurée doit nous communiquer par écrit le retrait du capital vieillesse **trois mois** avant le départ à la retraite.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire « Demande de rachat », au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré, pour autant qu'au cours des cinq dernières années jusqu'à leur décès, les partenaires aient supporté au moins la moitié des dépenses du ménage au domicile commun ou aient eu des enfants communs. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation.

LE FORMULAIRE ET LA NOTICE CORRESPONDANTE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH/FR/FORMULAIRES.HTML OU AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA CAISSE DE PENSION MUSIQUE ET FORMATION

Organe d'application/Interlocuteurs

Pensionskasse Musik und Bildung

Dufourstrasse 11, 4052 Bâle
T +41 610 906 99 00
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en assurances sociales
sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales
angela.corbella@musikundbildung.ch

Conseil de Fondation

Représentants des employeurs

Hans Peter Schenk, Président
Bettina Michaelis
Thomas Saxer

Représentants des salariés

Flavio Dora, Vice-président
Stefan Erl
Roland Huber

Office de surveillance/Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Expert

Keller Experten AG, Frauenfeld

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Banque de dépôt

Crédit Suisse, Basel

Assureur des risques

AXA Leben AG, Winterthur

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application
info@musikschule.ch

